



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1680

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 décembre 2022, le règlement numéro 1680 intitulé : « **Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2023** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et prend effet le 1^{er} janvier 2023.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 21 décembre 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville